

## FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL DRONE PRO by Air Courtage - 2026

### INFORMATIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU CONTRAT

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché (AIR COURTAGE ASSURANCES intervient en sa qualité de courtier d'assurance - intermédiaire intervenant au titre de l'article L521-2 II 1°b du Code des Assurances). La liste des assureurs partenaires est disponible dans notre fiche d'information légale.

Pour le programme assurance DRONE PRO by AIR COURTAGE, nous avons sélectionné les assureurs suivants :

- Pour l'assurance Responsabilité civile et l'assurance Casse : **XL INSURANCE COMPANY SE** pour lequel nous intervenons en qualité de mandataire (représentant de l'assureur).
- Pour l'option PROTECTION JURIDIQUE : **JURIDICA, S.A.**
- Pour l'option INDIVIDUELLE ACCIDENT : **HDI Global SE**

>> Consultez la [Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES](http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) ([http://www.air-assurances.com/pdf\\_doc/Fiche\\_legale\\_info\\_AIR\\_ACE.pdf](http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf)) (contient notamment les informations suivantes : Identité, Garantie RC Professionnelle et Garantie Financière, Réclamation, Traitement de vos données personnelles, Médiation, Droit de renonciation pour la vente à distance)

### RECUEIL DE VOS BESOINS et EXIGENCES

En application de l'article L521-4 du Code des assurances, ce document personnalisé a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation. Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

**En complétant ce bulletin de souscription en ligne DRONE PRO by Air Courtage, vous avez déclaré notamment les informations suivantes :**

- ✓ Être propriétaire/exploitant d'un ou plusieurs drone(s) dans le cadre de votre activité professionnelle
- ✓ Le ou les télépilote(s) de drone sont majeur(s)
- ✓ Vouloir souscrire, à minima, une garantie **Responsabilité Civile (RC)** couvrant les dommages que vous pourriez occasionner aux tiers du fait de l'utilisation du drone dans le cadre des usages assurés. Pour cela, vous résidez obligatoirement dans l'un des pays suivants : France y compris Corse, DROM POM COM (à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie), Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal. Pour Monaco ou la Nouvelle Calédonie, possible via un intermédiaire en local.
- ✓ Vous souhaitez être libre de souscrire une assurance **Casse** pour les dommages matériels au drone (garantie optionnelle **DOMMAGES MATERIELS** moyennant surprime).
- ✓ Vous souhaitez être libre de souscrire une assurance **Individuelle Accident** en option pour couvrir vos dommages corporels en cas de décès, invalidité permanente totale ou partielle (à l'exclusion de l'incapacité temporaire ou totale) moyennant surprime. Pour souscrire l'option, l'assuré doit obligatoirement être domicilié dans l'un des pays de l'Union Economique Européenne (UEE), y compris, pour la France, dans les DROM, POM et COM à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie.
- ✓ Vous souhaitez être libre de souscrire une assurance **Protection Juridique** en option moyennant surprime. Pour souscrire l'option, l'assuré doit obligatoirement résider dans l'un des pays suivants : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, La Réunion.
- ✓ Avoir la formation, les autorisations, qualifications, brevets et licences nécessaires pour l'usage d'un drone.
- ✓ Être conforme à la réglementation en vigueur et applicable (qu'elle soit nationale ou européenne).
- ✓ Avoir répondu avec exactitude aux questions du bulletin de souscription en ligne.
- ✓ N'avoir jamais eu de sinistre au cours des 5 dernières années et n'avoir jamais été résilié par un assureur.
- ✓ Avoir pris connaissance également du contrat afin de vérifier si ce programme d'assurance vous convient avant de souscrire.

### SUR LES USAGES :

- ✓ Vous confirmez que les vols sont réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur et selon votre enregistrement d'exploitant d'UAS effectué à la DGAC.
- ✓ Vous confirmez que les vols entrent dans le cadre des catégories OUVERTE ou SPECIFIQUE exclusivement, et qu'ils ne rentrent pas dans la catégorie CERTIFIEE où vous devez nous contacter au préalable pour une étude sur-mesure.
- ✓ Vous confirmez que vos activités professionnelles et usages font parties des activités suivantes et que vous n'effectuez pas d'autres activités.
  - TOUTES LES ACTIVITES DE VOLS SEULS OU DE VOLS EN ESSAIS\* dont :
    - o LA PRESTATION de SERVICE (dont notamment inspections, relevés, les prises de photo, reportage cinématographique, topographie, cartographie, constat d'huissier, rapport d'expert, rapport immobilier, formation avec utilisation drone, vol de démonstration lié aux activités de la prestation de service, participation à des manifestations aériennes, démoussage, traitement de nuisibles, remorquage de banderoles, etc...)
    - o LA SECURITE (dont notamment les observations et surveillances aériennes, la surveillance de site, gardiennage, surveillance et lutte incendie, sauvetage, thermographie, etc...)
    - o AGRICULTURE (dont notamment le semis, l'épandage de produits, largage de trichogrammes, effarouchement, etc...)
    - o L'INDUSTRIE (dont notamment la gestion des stocks, etc...)
  - TOUS VOLS D'ESSAIS (dont notamment utilisation d'un drone autre qu'un aéromodèle à des fins d'essais ou de contrôle, développement ou mise au point du drone ou de son système de commande, vols d'essais et de contrôle, vols de contrôle en fin de production, vol de prototype en cours d'expérimentation, vols de démonstration avec prototype...)
  - Vols en immersion (FPV : First Person View) hors compétition, course.
  - Vols de nuit
  - Utilisation de loisirs à titre secondaire et occasionnel

\*Définition de vol en essai : vol coordonné et simultané de plusieurs drones.

- ✓ Vous ne faites pas les activités suivantes qui sont exclues :
- LES VOLS EN INTERIEUR LORSQU'ILS SONT EFFECTUES DANS UNE HABITATION
  - TOUTE ACTIVITE DE NATURE MILITAIRE
  - L'ACTIVITE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE(S) ET MATERIEL(S) EFFECTUEE A BUT LUCRATIF POUR COMPTE DE TIERS
  - L'ACTIVITE DE TRANSPORT DE PERSONNE(S) PAR DRONE : Nous consulter pour une étude sur-mesure
  - LE RACING ET AUTRE COURSE/COMPETITION DE DRONES
  - SHOW AERIEN
  - VOL EN ESSAIM\* AU DELA DE 20 DRONES
  - LE VOL SIMULTANÉ DE PLUSIEURS DRONES PAR UN TELEPILOTE SAUF DEROGATION VALIDEE SELON LA METHODOLOGIE SORA (Specific Operation Risk Assessment) ET VALIDEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE.

## PRESENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHERENCE

ATTENTION, seules les garanties indiquées dans le bulletin de souscription valant Conditions Particulières sont celles que vous avez souhaitées souscrire et dont vous bénéficiez. Si vous constatez des erreurs ou omissions, merci de nous en informer afin que nous puissions adapter votre couverture d'assurance en conséquence.

Vos exigences et besoins	Garantie du contrat que nous vous proposons	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés
<p><b>RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES TIERS :</b> Vous souhaitez une assurance qui vous couvre si vous occasionnez des dommages à des tiers lors de l'usage de votre drone dans le cadre de votre activité professionnelle.</p>	<p><b>Garantie Responsabilité Civile incluse d'office dans le contrat.</b> Cette garantie est proposée par l'assureur XL INSURANCE COMPANY SE</p> <p><b>Si Option 1 souscrite : RC TELEPILOTES DENOMMES</b> La garantie Responsabilité Civile est attachée au télépilote assuré quel que soit le drone télépilote dûment désigné au préalable. Cette assurance garantit nominativement l'Assuré, quel que soit le drone télépilote désigné au contrat contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent, à la suite d'un sinistre causé par un drone dans le cadre des Activités assurées, en raison des dommages corporels ou matériels ou immatériels consécutifs causés à des personnes non transportées.</p> <p><b>Si Option 2 souscrite : RC AERONEF DRONE = TOUS TELEPILOTES</b> La garantie Responsabilité Civile garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent, à la suite d'un sinistre causé par un drone désigné dans le cadre des Activités assurées, en raison des dommages corporels ou matériels ou immatériels consécutifs causés à des personnes non transportées.</p> <p><b>Franchise :</b> 10 % du montant des dommages matériels avec un minimum de 250 € et un maximum de 1 000 € par sinistre. Pour les vols d'essais et expérimentations : 10 % du montant des dommages matériels avec un minimum de 600 € et un maximum de 3 000 € par sinistre.</p>	<p style="text-align: center; color: green;"><b>COHERENT</b></p>
<p><b>GARANTIE CASSE - DOMMAGES MATERIELS AU(X) DRONE(S) ASSURE(S)</b> Vous souhaitez avoir la possibilité de couvrir les dommages matériels occasionnés au(x) drone(s) assuré(s)</p>	<p><b>Garantie « dommages matériels au drone » facultative mais vivement conseillée.</b> Cette garantie est proposée par l'assureur XL INSURANCE COMPANY SE</p> <p><b>Si vous la souscrivez,</b> vous serez couvert pour les <b>dommages matériels occasionnés</b>, dans le cadre d'un sinistre garanti, <b>au(x) drone(s) assuré(s)</b> et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>A l'ensemble des matériels, équipements et accessoires</b> permettant le fonctionnement du drone (radiocommande, parachutes et système de secours intégrés au drone)</li> <li>▪ <b>Aux matériels embarqués</b> sur le drone (caméra, appareil photo, capteurs...) sous réserve qu'ils soient fixés sur, sous ou dans le drone au moment du sinistre, sous réserve que ces dommages résultent d'un accident du drone. Cette garantie est étendue au matériel embarqué appartenant à des tiers</li> </ul> <p>En cas de sinistre, l'indemnisation sera limitée à la valeur de remplacement (prix d'achat à l'unité en euros du bien assuré, déduction des éventuelles remises, majoré des frais de transport au tarif le plus réduit et, s'il y a lieu, des droits de douane et taxes non récupérables) avec application d'une vétusté comme suit : 13 à 24 mois : 10 %   25 à 36 mois : 20 %   A partir de 37 mois : 30 %. Attention l'indemnisation sera limitée à la valeur déclarée (maximum 100 000 € par drone) et dans le cas où un plein de garantie a été choisi, l'indemnisation n'ira pas au-delà de ce plein.</p> <p><b>Franchise :</b> - Pour les valeurs assurées de 0 € à 50 000 € : 10 % du montant du dommage avec un minimum de 250 € et un maximum de 3 000 €. - Pour les valeurs assurées de 50 001 € à 100 000 € : 10 % du montant du dommage avec un mini de 250 € et un maxi de 6 000 €.</p>	<p style="text-align: center; color: green;"><b>COHERENT</b></p>

	- Pour les valeurs assurées de plus de 100 000 € : 8 % de la valeur assurée (pas de minimum, ni de maximum) En cas de disparition : doublement de la franchise	
<p><b>FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'EXPLOITATION</b></p> <p>Vous souhaitez garantir les frais engagés au-delà des charges normales d'exploitation pour poursuivre votre activité en cas d'interruption de fonctionnement de votre drone, pendant la période nécessaire à sa réparation ou à son remplacement.</p>	<p><b>Garantie Casse Premium optionnelle à la garantie « dommages matériels au drone »</b> Cette garantie est proposée par l'assureur XL INSURANCE COMPANY SE</p> <p><b>Si vous la souscrivez</b>, seront garanties les charges au-delà de celles qui auraient existé en l'absence de dommage.</p> <p>Sous réserve de justificatifs, les frais supplémentaires garantis peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de recherche du drone</li> <li>▪ Frais de recherche pour identifier l'origine du sinistre</li> <li>▪ Frais de démontage-remontage, dépannage, manutention</li> <li>▪ Frais de transport</li> <li>▪ Main d'œuvre supplémentaire</li> <li>▪ Location d'un matériel de remplacement identique, ou si impossible à trouver, de même capacité, dans une limite de 30 jours</li> </ul> <p>Limite de garantie par année d'assurance : 5 000 euros.</p> <p>Les dommages matériels en cours de transport sont garantis qu'ils soient privés, c'est-à-dire effectués à bord d'un véhicule appartenant ou pris en location par l'assuré ou son salarié, ou confiés, c'est-à-dire dès lors que les transports sont effectués par des professionnels du transport.</p>	<b>COHERENT</b>

**Limites géographiques applicables aux garanties indiquées ci-dessus dans le tableau :**

EUROPE GEOGRAPHIQUE (y compris DROM, POM, COM), MAROC, TUNISIE.

**Les pays suivants sont exclus : ALBANIE, ARMENIE, BIELORUSSIE, GEORGIE, KOSOVO, DISTRICT FEDERAL DU NORD CAUCASE, L'UKRAINE, LA CRIMEE, RUSSIE, NAGORNO-KARABAKH, OSSETIE DU SUD, ET TOUT PAYS OU LE DRONE ASSURE EST OPERE EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES.**

**Une option MONDE ENTIER est possible moyennant surprime, avec exclusion de certains pays.**

<b>Vos exigences et besoins</b>	<b>Garantie du contrat que nous vous proposons</b>	<b>Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés</b>
<p><b>PROTECTION JURIDIQUE</b></p> <p>Vous souhaitez bénéficier d'une option PROTECTION JURIDIQUE pour être accompagné en cas de litige survenu dans le cadre de votre activité professionnelle et notamment dans les domaines suivants : Protection commerciale, Piratage informatique, Atteinte à l'e-reputation.</p> <p>Votre chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 1 000 000 € (un million d'euros).</p>	<p><b>Garantie optionnelle</b></p> <p>Cette garantie est proposée par l'assureur JURIDICA SA</p> <p>Si vous souscrivez cette option moyennant surprime, seront prévues les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information juridique par téléphone</li> <li>▪ Accompagnement en cas de litige (solution amiable ou mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat de votre choix) – seuil d'intervention 300€ HT par litige – Plafond global de garantie 22 000 HT par litige – Se référer au tableau de garantie. Vous reportez aux Conditions Générales pour plus d'informations notamment sur la territorialité, exclusions, etc...</li> </ul> <p>Si votre chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 1 000 000 € (un million d'euros), merci de nous contacter.</p>	<b>COHERENT</b>
<p><b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b></p> <p>Vous souhaitez couvrir vos dommages corporels survenus accidentellement lors de votre activité de drone à usage professionnel</p>	<p><b>Garantie optionnelle</b></p> <p>Cette garantie est proposée par l'assureur HDI GLOBAL SE</p> <p>Cette assurance est proposée en OPTION moyennant surprime, et inclut les garanties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décès accident : Capital 15 000 €</li> <li>• Invalidité Permanente totale (réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle - franchise absolue 10%) : Capital 30 000 €</li> <li>• Indemnité Journalière forfaitaire en cas d'hospitalisation minium 3 nuits d'hôpital (Franchise 3 jours – versement pendant 90 jours maxi) : 30 € / jour</li> </ul> <p>Se reporter aux Conditions Particulières et Générales pour plus d'informations notamment sur la territorialité, exclusions, clause bénéficiaire, etc....</p>	<b>COHERENT</b>

### AUTRES BESOINS EN ASSURANCE ?

- Vous souhaitez bénéficier d'une assurance **Multirisque Pro** pour votre local / bâtiment en cas d'incendie, vol, événements climatiques, etc... ?
- Vous souhaitez bénéficier d'une couverture pour **vos propres dommages corporels en cas de Décès / Incapacité temporaire / Invalidité Permanente**, que ce soit lors de votre activité de télé-pilotage de drone ou que ce soit pour vos activités 24h/24 (en cas de maladie ou accident) ?
- Vous souhaitez bénéficier d'une garantie **Responsabilité Civile Dirigeant** ?

**Ces garanties d'assurances ne sont pas proposées à travers cette proposition.**

**Merci de nous contacter au 04 74 46 94 68**

**ou par email à [drone@air-assurances.com](mailto:drone@air-assurances.com)**

En souscrivant, je déclare avoir pris connaissance de la présente Fiche Conseil, du Bulletin de souscription, des Conditions Générales, de la Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES.